

Administration Communale

Séance du 26 janvier 2015.-

de

M O R L A N W E L Z

ORDRE DU JOUR :

Réf CC/15/1/9/PTh

9. FEDER 2007-2013 : Enfouissement du réseau électrique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace public autour du Domaine de Mariemont – Offre d'ORES – Ratification.-

Sont présent(e)s : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, M. MATTIA Gerardo, Echevins, Mme PERNIAUX Cynthia, Echevine faisant fonction, M. FACCO Giorgio, Président de Cpas,

M. DEVILLERS François, Conseiller communal, Echevin empêché, M. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIN Michel, Mmes GONZALEZ-MOYANO Astrid, MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, MM. HOFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, MM. ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHERE Thierry, CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, Conseillers communaux et M. LAMBRECHTS Jean-Louis, Directeur général f.f.,

Le Conseil Communal : en séance publique :

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et particulièrement l'article L1122-3 ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services, particulièrement l'article 18, 1° ;

Vu les statuts de la SCRL ORES ASSETS, particulièrement les articles 3, 9 et 45, al. 5 ;

Vu la délibération du Collège communal du 05 janvier 2015 (cc/15/1/16) ;

Considérant que les pouvoirs adjudicateurs sont dispensés d'appliquer la législation sur les marchés publics pour les marchés de service confiés à un autre pouvoir adjudicateur sur base d'un droit exclusif ;

Considérant que la société ORES est désignée par la Commune pour la gestion du réseau électrique et de gaz ;

Considérant que la Commune doit prendre en charge les travaux qu'elle commande à la société ORES ;

Considérant que, dans le cadre de l'aménagement de l'espace public autour du Domaine de Mariemont (projet FEDER 2007-2013), des

travaux d'enfouissement du réseau électrique appartenant à ORES doivent être effectués ;

Considérant le devis remis par la société ORES évaluant ces travaux d'enfouissement du réseau électrique à 22.355,65-€ TVAC ;

Considérant qu'il y a urgence à décider ; que le moindre retard dans les travaux d'aménagement de l'espace public autour du Domaine de Mariemont pourraient entraîner une perte de subsides ;

Considérant dès lors la délibération du Collège communal du 05 janvier 2015 (cc/15/1/16) arrêtant les décisions suivantes :

- Article 1. - L'approbation du montant de l'offre d'ORES pour l'enfouissement du réseau électrique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace public autour du Domaine de Mariemont (FEDER 2007-2013) s'élevant à 22.355,65-€ TVAC.
- Article 2. - L'autorisation de passer commande à ORES pour ces travaux d'enfouissement du réseau électrique.
- Article 3. - L'autorisation de payer ces travaux sur le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015 - article 561/721-60.
- Article 4. - Cette décision est communiquée au Conseil communal et ratifiée lors de la prochaine séance.

DECIDE, à l'unanimité :

Article 1. - de ratifier la décision du Collège du 05 janvier 2015 (cc/15/1/16) arrêtant les décisions suivantes :

- Article 1. - L'approbation du montant de l'offre d'ORES pour l'enfouissement du réseau électrique dans le cadre des travaux d'aménagement de l'espace public autour du Domaine de Mariemont (FEDER 2007-2013) s'élevant à 22.355,65-€ TVAC.
- Article 2. - L'autorisation de passer commande à ORES pour ces travaux d'enfouissement du réseau électrique.
- Article 3. - L'autorisation de payer ces travaux sur le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2015 - article 561/721-60.

En séance, jour que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur général f.f.,
(s). J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
(s) Ch. MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Directeur général f.f.,
J-L. LAMBRECHTS

Le Président,
Ch. MOUREAU